

Présents : MMES MM. AILLOUD, BAUDRAN, BERNARD, BERTHELET, BODEREAU, BROLLES, CAILLAUX, CHEVALIER, DIDIER, DUPHOT, JANIN, LAVERGNE, NIVON, PEREZ, PEYTOUD, PORCHERON et VALENCIER

Absents excusés : Mme JURY

Absent ayant donné procuration : M. RONZON à M. JANIN

M. VALENCIER est désigné secrétaire de séance.

Prochain conseil : 4 mars 2024

Ouverture ordre du jour

BUDGET

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

SUBVENTION BOULANGERIE

Monsieur le Maire rappelle que la commune travaille aussi vite qu'elle peut pour ouvrir une nouvelle boulangerie. Le marché public a été lancé, les candidats sont pratiquement sélectionnés et il convient désormais de solliciter des subventions.

Le maître d'œuvre avait réalisé une estimation des travaux pour 179 531 € HT. Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention à partir de ce chiffre auquel il convient de rajouter la maîtrise d'œuvre de 21 600 € HT soit un total de 201 131.10 € HT. Monsieur le Maire précise que la région peut subventionner ce type de travaux mais la délibération lui permettra de solliciter des subventions aussi auprès des autres partenaires

M. BERNARD demande quels travaux sont prévus, Monsieur le Maire lui répond que le plateau sera repris ainsi que l'ensemble des façades. Le reste de l'aménagement intérieur sera réalisé par le boulanger. M. PORCHERON rajoute que la commune fera aussi le carrelage et l'ensemble des murs. Monsieur le Maire précise que le laboratoire sera carrelé jusqu'au plafond.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE l'estimation de 201 131.10 € HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toute subvention utile auprès des différents partenaires (Europe, Etat, Région, Département, Intercommunalité...)

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

BATIMENTS

NOUVELLE DIVISION FONCIERE IMMEUBLE DES LAURIERS

Monsieur le Maire précise que cet état fait suite aux décisions de la précédente mandature.

Mme DUPHOT explique, qu'actuellement, 2 parcelles existent sur ce tènement : une pour les WC et une grande parcelle qui recouvre le reste du bâtiment, l'espace vert, les garages et le cheminement piéton.

Le géomètre propose de subdiviser cette grande parcelle en 3 espaces distincts :

- Une avec le bâti qui sera désormais une copropriété entre la commune et Alpes Isère Habitat. Cette parcelle pourrait être rassemblée avec celle des WC au-dessus desquels existent le bâtiment
- Une avec l'espace vert et le cheminement piéton qui restera pleine propriété de la commune. Restera à traiter la question du mur en mauvais état du voisin. D'après le cadastre, le mur est la propriété du voisin. M. BERNARD fait remarquer que le cadastre n'est pas une preuve suffisante, Monsieur le Maire acquiesce et sait qu'il y aura des recherches à faire
- Une dernière parcelle qui restera en bail à construire prolongé avec les garages

Mme NIVON en conclut que la commune va devoir s'occuper de l'herbe et de l'arbre, Mme DUPHOT lui répond que la commune le faisait déjà actuellement.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y avait pas de règlement de copropriété. Seul un projet avait été rédigé mais n'avait jamais été enregistré officiellement. L'impératif pour la commune était de conserver le cheminement piéton et de le garder public.

Mme DIDIER demande si la division devra être revue si les WC sont aménagés, Monsieur le Maire répond par la négative car l'aménagement des WC reste dans la surface existante.

Mme DUPHOT fait remarquer qu'il a été difficile de satisfaire tout le monde.

M. BERNARD demande s'il est possible de dénommer la ruelle si ce n'est pas déjà fait, Monsieur le Maire trouve l'idée intéressante tout en prévenant le conseil qu'il risque d'y avoir des modifications ou précisions à apporter à la suite de la renumérotation. Quelques coquilles et oublis subsistent. Pour autant, le travail réalisé reste positif et le résultat satisfaisant, M. BERNARD fait tout de même remarquer que des habitants ont beaucoup de difficultés pour déclarer leur changement d'adresse.

Vu la délibération 022-2022 résiliant partiellement un bail à construction pour l'immeuble des Lauriers et approuvant la cession partielle de l'immeuble des Lauriers au profit d'Alpes Isère Habitat et créant, de ce fait une copropriété, ainsi que le maintien d'un bail à construction comprenant une zone arborée et d'une zone de garage,

Considérant la volonté des parties de mieux définir les 3 zones parcellaires,

Considérant le projet de découpage parcellaire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le découpage parcellaire tel qu'annexé

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document utile

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

RESEAUX

RENFORCEMENT ELECTRIQUE AU POSTE DU SALLIN

Monsieur le Maire explique que lors d'un précédent conseil, les élus ont déjà validé le pré projet de renforcement de réseau pour le poste du Sallin. Désormais des chiffres plus précis sont connus et inférieurs aux estimations. La participation communale passe de 6 287 € à 3 959 €.

Monsieur le Maire expose également le projet de relier les panneaux photovoltaïques du terrain de tennis jusqu'au transformateur. Ceci nécessitera obligatoirement un passage sous le ruisseau. Il pense intéressant d'en profiter pour tirer des câbles afin de mettre en place des bornes de recharge électrique à partir de ce transformateur.

Mme NIVON demande déjà à penser aux camping-cars s'ils doivent se recharger

Mme DUPHOT alerte sur le fait que la commune n'est pas propriétaire de toutes les parcelles le long du Sallin.

Vu la délibération 065-2023,

Sur la base du plan de financement réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants réajustés sont les suivants :

<i>1 Le prix de revient TTC de l'opération est de</i>	<i>23 395 €</i>
<i>2 Le montant total du financement externe serait de</i>	<i>19 437 €</i>
<i>3 La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 s'élève à</i>	<i>356 €</i>
<i>4 La contribution aux investissements s'élèverait à environ</i>	<i>3 603 €</i>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

PREND ACTE du plan de financement de l'opération :

<i>Prix de revient</i>	<i>23 395 €</i>
<i>Financements externes</i>	<i>19 437 €</i>
<i>Participation de la commune (frais TE38 + contribution aux investissements)</i>	<i>3 959 €</i>

PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour : 356 €

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

PDM ROUTE DE MEYSSIEZ

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des travaux de la route de Meyssiez, l'agglomération doit participer au reste au charge après subvention. Les chiffres étant désormais affinés, il est proposé de solliciter une aide sur une base de travaux de 493 489€ HT auquel il conviendra d'ôter les subventions des autres partenaires pour calculer le reste à charge estimé à 256 472 €.

M. PORCHERON invite Monsieur le Maire à donner au conseil la bonne nouvelle connue dernièrement, ce dernier explique, qu'en effet, l'agglomération a changé sa participation. Jusqu'à présent, la participation était de 50% mais uniquement sur des aménagements considérés comme « standard », selon un cahier des charges. Toutes les plus values étaient à la charge exclusive des

communes. Avec la création d'une voie verte (piéton et cycle) il a été décidé de poser un enrobé beige/crème et non pas noir pour éviter les îlot de chaleur et aggraver les problèmes de canicule l'été. Vienne Condrieu Agglomération (VCA) a constaté que les petites communes n'avaient pas les moyens de financer ce genre de plus-value et ne prenaient que de l'enrobé noir, ne participant pas à la lutte contre le réchauffement. Désormais, VCA prend en charge 50% de ces aménagements.

Mme BODEREAU estime qu'outre la limitation de la chaleur, c'est aussi cohérent de faire une couleur différente pour les véhicules et les non-véhicules.

Mme BAUDRAN demande comme les surfaces ont été traitées à Chaumont, M. PORCHERON lui répond que c'est du gore et reconnaît, qu'effectivement, le revêtement se dégrade et que les herbes poussent à travers

Vu les articles L2213-1 et L3213-3 du CGCT,

Vu les articles L131-1 et suivants du code de la voirie routière,

Vu la loi d'orientation mobilités du 24 décembre 2019,

Vu la convention de versement de concours de Vienne Condrieu Agglomération,

Vu la délibération 22-216 de Vienne Condrieu Agglomération,

Vu la délibération 013-2023,

Considérant les travaux à réaliser sur la route de Meyssiez (RD41) visant à améliorer la sécurité, à la création d'une voie verte (piéton et vélo) et à améliorer les intersections entre les flux automobiles,

Considérant l'évolution du projet et l'actualisation du coût désormais estimé à 493 489.56 € HT,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention PDM telle que jointe en annexe,

AUTORISE Monsieur le maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération, notamment la convention constitutive du groupement

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

PERSONNEL

MISE A DISPOSITION D'UN AGENT

Monsieur le Maire explique au conseil que la commune de Meyssiez a sollicité Eyzin-Pinet car elle a besoin d'un directeur du périscolaire diplômé et officiel pour pouvoir ouvrir son service selon la réglementation en vigueur. Ils souhaitent également renforcer ce service et le moderniser grâce à une personne extérieure.

Considérant que la directrice du périscolaire d'Eyzin-Pinet répond à ces critères et intéresse Meyssiez, et qu'elle n'est pas à temps complet, il a été négocié un temps de présence de 2h annualisé. Ce temps mis à disposition sera compensé par du temps supplémentaire ou du télétravail. Meyssiez remboursera le coût de l'agent.

Monsieur le Maire explique également l'évolution politique à Meyssiez. Le Maire initial, Charles Todaro, a démissionné à la suite d'élections partielles tout comme le 1^{er} adjoint. C'est alors le 2^e adjoint, M. Hubert GIRARD, qui a pris les fonctions de Maire tout en ne pouvant plus voter en conseil. Des nouvelles élections seront organisées le 4 février mais seulement 3 candidats se sont déclarés ce qui porterait le nombre d'élus à 12 au lieu des 15 prévues.

A l'issue de ces élections, les élus de Meyssiez vont solliciter une dérogation pour rester à 12 et organiser des élections du Maire et des adjoints pour pouvoir aller de l'avant.

Mme DUPHOT demande comment se passe le reversement des heures, Monsieur le Maire lui répond que ce sera sur facturation. Il insiste également sur le fait que l'agent ne sera pas qu'un prête nom et qu'elle aura aussi pour mission de moderniser le service. Il estime que d'autres services seront appelés à se mutualiser, pas forcément avec Meyssiez.

A ce sujet, Mme BAUDRAN se demande où ils se fournissent pour les repas, Monsieur le Maire lui répond que c'est auprès d'un traiteur. La réflexion sur la fourniture de repas existe mais n'est qu'au stade de l'idée.

Considérant que la commune de Meyssiez doit disposer d'un-e responsable du périscolaire pour pouvoir assurer ses missions d'accueil,

Considérant que la commune de Meyssiez ne dispose pas d'un agent diplômé et d'un grade suffisant pour exercer les missions de direction du périscolaire et que les besoins en personnel ne justifient pas l'embauche d'un tel agent car le temps de travail estimé est de 2h par semaine annualisé,

Afin de permettre à la commune de Meyssiez d'exercer ses missions d'accueil du périscolaire, il est proposé de mettre à disposition, de manière partielle, un agent de la commune. La durée de cette mise à disposition est de 3 ans à compter du 1er février 2024 et le sera à titre onéreux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

APPROUVE la convention de mise à disposition partielle d'un agent de la commune d'Eyzin-pinet au profit de la commune de Meyssiez

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout document utile

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

ASSOCIATION

RECONFIRMATION SUBVENTION

Monsieur le Maire explique au conseil qu'en 2023, les élus avaient voté une subvention au profit du club des Dauphins afin d'organiser les régionaux de natation. Le versement était en attente de l'achèvement de cette animation mais a été finalement oublié. Les subventions étant annuelle, et comme les régionaux ont donné pleine satisfaction, il est proposé de confirmer cette subvention en 2024 pour l'imputer sur le budget de cette année.

Vu la délibération 037-2023 approuvant le versement d'une subvention au profit du club des Dauphins d'Eyzin-Pinet

Considérant le bon déroulé des championnats régionaux de natation estivale à la piscine d'Eyzin-Pinet et le rayonnement provoqué par cette réunion qui a apporté une image positive de la commune,

Considérant que cette subvention n'a pas fait l'objet d'un versement sur le budget 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

CONFIRME le versement d'une subvention de 500€ au profit du club des Dauphins d'Eyzin-Pinet

PRECISE que cette subvention sera versée depuis le budget 2024

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (M. VALENCIER ne prend pas part au vote)

INTERCOMMUNALITE

TRAVAUX EAUX PLUVIALES ROUTE DE MEYSSIEZ

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est prévu de réaliser des travaux d'eaux pluviales en même temps que les travaux route de Meyssiez. Ces travaux d'eau sont estimés à 204 000 € HT. Ceux-ci seront financés par l'agglomération et la commune devra rembourser les 50% devant être pris à charge par les communes.

Vu la délibération 18-227 du conseil communautaire du 27 juin 2018 qui a acté le principe d'un financement partagé des investissements en matière d'eaux pluviales, avec une prise en charge par la solidarité communautaire de 50% de l'investissement et un financement des communes à hauteur de 50 % des coûts résiduels,

Considérant les travaux d'eaux pluviales à exécuter dans le cadre des travaux de rénovation de la route de Meyssiez/RD41,

Considérant que ces travaux d'eaux pluviales sont estimés à 204 000 € HT,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE l'estimation de 204 000 € HT,

SOLLICITE la participation de l'agglomération à hauteur de 50% soit 102 000 € HT,

COMPREND que le reste à charge pour la commune s'élève à 102 000 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en ce sens

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

INFORMATIONS

PC et DP

Monsieur le Maire donne lecture des derniers permis de construire et déclarations préalables qui ont été rejetées ou approuvées.

Terrain constructible impasse du Pensionnat

Monsieur le Maire informe le conseil que le permis a été rejeté.

Une nouvelle rencontre doit avoir lieu avec le promoteur. Celle-ci sera l'occasion d'évoquer un Projet Urbain Partenarial (PUP). Avec celui-ci, la collectivité commande les travaux en fonction de ces besoins et ceux-ci sont financés par le promoteur.

Mme BODEREAU demande qui a refusé le permis, Monsieur le Maire lui répond que ce sont les services instructeurs de l'agglomération qui ont proposé le rejet. Soit le projet ne correspondait pas au PLU ou il n'obéissait pas aux règles d'Orientation d'Aménagement Programmées (OAP)

INTERCOMMUNALITE

Zone d'Accélération pour les Energies Renouvelables (ZAENR)

Mme BODEREAU informe avoir assisté à une réunion concernant les ZAENR. Il est rappelé l'importance d'accélérer car il est attendu la neutralité carbone en 2050. Toutes les communes ont reçu une carte avec les équipements existants et une invitation à renseigner les projets à venir ou à cibler les lieux de potentialité.

Un travail a été organisé avec les agriculteurs pour référencer les terres incultivables ou inintéressantes.

A Eyzin-Pinet, le ciblage se fait sur des ombrières à l'extérieur du village comme le parking du stade de foot.

Des contacts seront pris avec les propriétaires privés des surfaces construites les plus importantes pour évoquer les projet d'ENR sur les bâtiments.

Monsieur le Maire indique qu'un gros travail a lieu avec les agriculteurs car tous ont des bâtiments.

Il regrette également les promesses réalisées par des opérateurs qui sollicitent des agriculteurs. Résultat, à proximité, 15 hectares de terres cultivables ont été recouvertes de panneaux photovoltaïques. Les Maires n'ont guère leur avis à donner sur le sujet puisque c'est le préfet qui délivre les autorisations.

Mme DUPHOT demande si les élus n'ont pas la sensation que tout le monde court dans la même direction pour faire la même chose. Mme BODEREAU fait remarquer que les sources d'ENR ne couvrent pas que les panneaux. Par exemple, Eyzin-Pinet a la chance d'avoir une unité de méthanisation.

Monsieur le Maire évoque le projet de tennis couvert avec des panneaux photovoltaïques, Mme DIDIER appelle à la vigilance car plusieurs agriculteurs ont eu des problèmes avec des malfaçon et surtout à vérifier le cahier des charges. Il est déjà arrivé que certains hangars n'étaient pas adaptés pour l'habillage (bardage) ce qui poserait de gros problème pour notre tennis. M. PORCHERON signale que ce point figurait comme impératif dans le cahier des charges.

En repensant aux ombrières, Mme NIVON demande que la commune pense aux poids lourds. Monsieur le Maire en est conscient et a déjà été interpellé à ce sujet avec la réfection du parking de la piscine. Il remarque aussi qu'il y a beaucoup moins de problèmes depuis ce réaménagement.

Cohésion sociale

M. CHEVALIER indique avoir assisté à une réunion de la commission sociale qui a évoqué plusieurs problématiques notamment les déserts médicaux. Il n'y a pas de solution toute prête. Monsieur le Maire signale qu'il faut aujourd'hui environ 2.8 médecins pour remplacer 1 médecin partant. A ce sujet, 1 médecin à Eyzin-Pinet partira bientôt à la retraite.

M. CHEVALIER indique aussi qu'il a été question des logements sociaux et notamment le nouveau système de notation qui apparait compliqué et peu accessible pour les élus.

Mme NIVON signale qu'une formation est prévue à ce sujet pour les élus et les agents.

Monsieur le Maire regrette cette évolution. La commune avait une certaine procédure et essayait de traiter intelligemment les dossiers par ordre d'arrivée et avec logique.

Si les élus ont accepté les logements sociaux c'est aussi pour loger les jeunes eyzinois. Monsieur le Maire rappelle également que les emprunts consentis aux organismes sociaux ont été couverts par les communes.

Monsieur le Maire regrette ce manque de confiance et tous ces pouvoirs retirés aux élus locaux et l'a d'ailleurs dit lors de son discours des vœux. L'état parle régulièrement de décentralisation tout en décidant de lois ou de réglementation totalement inverses.

Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

Mme NIVON informe avoir assisté à ce conseil qui couvre l'ensemble du territoire de VCA. En matière de délinquance, en 2023, seules les atteintes physiques ont augmenté essentiellement dans le cercle intra familial. Monsieur le Maire rappelle que c'est la raison pour laquelle les communes participent au poste d'assistant social auprès des victimes de violences. Mme NIVON reprend, les atteintes aux biens ont diminué de 12 % sur la rive gauche mais ont augmenté d'autant sur la rive droite.

Sur tout le territoire de VCA, ce sont 35 militaires qui interviennent pour 36 000 habitants. Les services de police invitent les élus à surveiller des points de vigilance pour 2024 notamment les menaces à l'encontre des élus, le risque islamiste et les violences urbaines.

La réunion a également été l'occasion de rappeler tout l'intérêt de la vidéoprotection très précieuse pour aider dans les recherches et résoudre les délits.

Il a également été question de la gendarmerie mobile devant s'installer à Estrablin. 6 personnes seront présentes et le projet est de faire des permanences mobiles dans des Mairies.

Le médecin légiste lyonnais pourra également réaliser des actes à l'hôpital de Vienne.

INFORMATIONS

Caravan'Jazz

Mme NIVON informe que le Caravan'Jazz s'arrêtera à Eyzin-Pinet le vendredi 5 juillet. Monsieur le Maire rappelle que cette animation aura besoin de tous les volontaires possibles et de beaucoup d'associations. La dernière fois que le Caravan'Jazz est venu à Eyzin-Pinet c'était en 2019.

Séance levée à 21h20

Validé à

le

Le Maire
C. JANIN

Le Secrétaire
A. VALENCIER